



---

Vingt-septième session  
Oranjestad, Aruba, 11-16 mai 1998

**DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE DE DEVELOPPEMENT ET  
DE COOPERATION DES CARAIBES (CDCC) A L'ECHELON MINISTERIEL**

**Oranjestad, Aruba, 14 mai 1998**

**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

La dix-septième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) à l'échelon ministériel se tiendra le 14 mai 1998, à Oranjestad, Aruba, à partir de 9 h. Cette réunion aura essentiellement pour but d'examiner le rapport de la dix-septième session du CDCC à l'échelon technique, réalisée à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago), les 23 et 24 mars 1998, et d'approuver le programme de travail proposé pour la période biennale 2000-2001. Les participants étudieront également des propositions visant à modifier les mécanismes de soutien administratif entre le CDCC et le Conseil des Caraïbes pour la science et la technologie (CCST).

**1. Ouverture de la réunion**

Le Président sortant prononcera l'ouverture de la réunion, procédera à l'élection du Bureau et accueillera le Président entrant.

**2. Election du Bureau**

Conformément aux dispositions du paragraphe 5 du Règlement intérieur du CDCC, le Président du Comité sera le Ministre désigné membre de droit du pays où se tient la session du Comité et élu par ce dernier.

Il est stipulé, au paragraphe 7, qu'à chaque session, le Comité élira deux vice-présidents et un rapporteur choisis parmi les ministres, les conseillers ou les experts.

Il est d'usage que les membres du Bureau de la réunion de l'étape ministérielle soient des délégués des mêmes pays représentés par les membres du Bureau de la réunion de l'étape technique.

**3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Les participants se pencheront sur l'ordre du jour de la session et l'organisation des travaux.

**4. Examen des travaux du secrétariat**

Les participants examineront le rapport du Directeur sur les activités réalisées par le Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes durant l'exercice biennal 1996-1997 ainsi que les propositions en vue de la mise en oeuvre du programme de travail pour la période biennale 2000-2001.

**5. Examen du rapport de la dix-septième session du CDCC à l'échelon technique tenue à Port-of-Spain les 23 et 24 mars 1998**

Les participants examineront le rapport de la dix-septième session du CDCC à l'échelon technique tenue à Port-of-Spain les 23 et 24 mars 1998.

**6. Mesures adoptées en vertu de la résolution 38(XIV) du CDCC sur le Conseil des Caraïbes pour la science et la technologie (CCST)**

Les participants examineront essentiellement le rapport sur les mécanismes de soutien administratif du Conseil des Caraïbes pour la science et la technologie (CCST).

**7. Questions diverses**

Les représentants des gouvernements pourront soulever d'autres points dont l'examen leur paraîtra opportun.

**8. Lieu et date de la dix-huitième session du CDCC**

Le Comité fixera une date pour la réalisation de la dix-huitième session du CDCC. Conformément aux dispositions du paragraphe 11 du Règlement intérieur, les sessions ordinaires du Comité auront lieu une fois par an; cependant, au cours de ces dernières années, les réunions ont été tenues à des intervalles plus longs. Le Comité examinera les propositions des gouvernements souhaitant accueillir la prochaine session.